

**Assemblée Générale
de la Communauté de Communes
du Pays d'Huriel
lundi 29 février 2016**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : DEVAUX L., MARTIN P., DESSALLES N., DUBREUIL A., AUGIAT J.C., TABUTIN M., LECLERC C., ABRANOWITCH S., PENAUD J.P., VENUAT J., CHABROL J.E., GALLEAZZI J., LHOPIEAU A., VALLET F., MARTIN J.P., DUMONTET B., DUBREUIL J.C., NOWAK P., PHILIPPON A., LAMY R., PETIT E., DUMONTET J.M., VINCENT G.
Délégués excusés : COULANJON J. (pouvoir à L. DEVAUX), BRODIN G. (pouvoir à A. DUBREUIL), DAUGERON D., JANNOT C., PICARELLI V., (pouvoir à J. VENUAT), MERVAUX M.P. (pouvoir à JC. DUBREUIL), BEAUFILS W. (pouvoir à R. LAMY), JACQUOT C. (pouvoir à E. PETIT).

L'ordre du jour est le suivant :

- ✓ Point sur la réforme territoriale
- ✓ CLECT : taxes sur l'éolien
- ✓ Proposition d'acquisition de son atelier par Monsieur Rambaud
- ✓ Avenant de travaux pour le gîte de Chazemais
- ✓ Demandes de subvention au titre du programme Anim'canton
- ✓ Point sur les projets en cours : Gite de Chazemais, Maisons de Santé
- ✓ Point sur les transferts de compétence pour les Maisons de Santé et pour la baignade biologique du plan d'eau d'Herculat
- ✓ Renouvellement des contrats du personnel : JF TABOULOT et I. POMERET
- ✓ Questions diverses

Point sur la réforme territoriale

Le Président explique que la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise a présenté un amendement précisant qu'elle acceptait un rapprochement avec la Communauté de Communes de Marcillat en Combraille mais pas avec les Communautés de Communes du Val de Cher, Tronçais et Huriel.

Cet amendement sera soumis à l'avis de la CDCI qui pourra l'adopter à la majorité des 2/3 de la totalité de ses membres. Les raisons évoquées sont de plusieurs natures :

- le périmètre qui n'inclut pas la totalité des communes du PETR
- la gouvernance
- le problème des compétences

Face à cette situation, l'Assemblée se questionne sur les raisons réelles de ce rejet de la Communauté d'Agglomération, sur l'intérêt ou non de se regrouper, sur l'impact financier de ces décisions.

Au final, elle décide de déposer un amendement précisant qu'elle souhaite à l'unanimité être associée à la Communauté d'Agglomération dans les conditions prévues par le schéma préfectoral. Au cas où ce rapprochement ne serait pas acté, elle souhaite à l'unanimité rester seule comme le lui permet sa population de 7 705 habitants.

Les dates des prochaines réunions de la CDCI sont les 8 et 17 mars 2016.

Réunion de la CLECT sur la fiscalité de l'éolien

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a adopté depuis janvier 2016 la Fiscalité Professionnelle Unique, elle perçoit à ce titre l'ensemble de la fiscalité économique. Les membres de la CLECT se sont interrogés sur la fiscalité issue des différents projets éoliens sur le territoire (Saint Martinien, Chazemais, Courçais, Viplaix, Mesples, Huriel, Saint Désiré, Saint Eloy). Il leur a semblé important que les communes sièges des sites éoliens puissent percevoir une partie des taxes.

La CLECT propose donc le reversement aux communes sièges des éoliennes de 30 % de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), de l'IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux).

	Communes	EPCI en FPU	Département	Région
Taxe foncière sur les propriétés bâties (calculée sur la base du socle en béton sur lequel est ancré le mat). Selon l'ad° fiscale cela concerne les fermes éoliennes pas les éoliennes isolées: 2,51%	OUI taux voté	OUI taux voté	OUI taux voté	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (pour éoliennes isolées): 5,81%		OUI taux voté		
Cotisation foncière des entreprises (27,56%)		OUI en totalité taux voté		
Cotisation sur la valeur ajoutée de entrep. (taux national 1,5%)Si chiffre d'affaires > à 152 000€		OUI 26,50%	OUI 48,50%	OUI 25%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (7,34 € par kilowatt de puissance électrique installée au 1er janvier de l'année d'imposition.)21 éoliennes x2,5mw: 52,5mw x 7,34€: 385 350€		OUI 70% soit 269 745€	OUI 30% soit 115 605€	

Le Conseil Communautaire valide cette décision.

Par ailleurs, la CLECT a étudié la proposition d'augmentation de la taxe sur le foncier bâti proposé par le cabinet d'études Stratorial Finances. Si la Communauté de Communes intègre la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise en 2017, le taux de cette taxe qui est aujourd'hui de 2,51 % passera à 2,81 % ce qui fera une augmentation pour les habitants de 0,30 %.

Selon le cabinet d'études, si la Communauté de Communes augmente son taux à 2,83 % en 2016, le taux de la nouvelle Communauté d'Agglomération sera de 2,83 % également. Le produit dégagé sera de l'ordre 16 000 €. La Communauté de Communes pourra ensuite reverser aux communes du territoire par le biais des attributions de compensation ce produit de 16 000 € (attributions de compensation qui seront gelées dans l'avenir). Néanmoins, pour que cette opération n'impacte pas les contribuables, il est nécessaire que dans le même temps les communes baissent leur taux de 0,32 %.

Les représentants de la CLECT dans leur majorité refusent cette opération car ils craignent une incompréhension des élus municipaux et des contribuables sur ces modifications de taux.

Le Conseil Communautaire décide de se plier à la décision de la CLECT.

Vente de l'atelier de Monsieur RAMBAUD

Pour construire l'atelier de Monsieur RAMBAUD à Huriel, la Communauté de Communes a réalisé un emprunt de 62 933 € au mois d'avril 2003 qui s'achève au mois de janvier 2018.

Le reste dû aujourd'hui est de 9 829 € et Monsieur RAMBAUD a versé à ce jour des loyers pour un montant de 68 327 € HT. Il propose de racheter les locaux pour la somme de 55 000 €.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité cette vente et décide avec la somme obtenue d'envisager le remboursement de 3 emprunts qui n'ont pas été soldés afin de diminuer la dette (atelier Rambaud, atelier du luthier, garage de Saint Désiré). Ce remboursement ne sera effectif qu'à la condition que le remboursement n'occasionne pas de grosses pénalités.

Gîte de Chazemais

Le Vice Président explique que les travaux du gîte avancent correctement avec pour objectif une livraison en juillet 2016.

Il propose néanmoins un avenant pour la réalisation des menuiseries d'une fenêtre qui ont été oubliées. Un devis a été réalisé par l'entreprise ADAM (Saint Agnat de Versillat) titulaire du marché pour un montant de 1 311,67 € TTC.

Le Conseil Communautaire accepte la signature de l'avenant qui passera le marché de l'entreprise de 56 776,08 € TTC à 58 087,75 € TTC.

Demande de subvention Anim'canton

Le Conseil Communautaire décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Comité d'Organisation de la Foire de Chambérat :
Montant total dépenses : 20 000 €. Subvention : 300 €
- Comité des fêtes de La Chapelaude :
Festival de musique du mois de juillet 2016 : subvention refusée au motif qu'une aide a été allouée l'année précédente
- Comité des fêtes de Saint Eloy :
Fête patronale du 9 août 2016. Budget : 5 500 €. Subvention : 300 €
- GCLH - Chorale Fa Si La Toque :
Demande exceptionnelle pour combler un déficit sur le concert de Noël. Dépenses : 416,11 € (dont 255 € de frais de réception). Recettes : 204,11 €. L'aide est refusée car ne correspond pas à l'esprit du dispositif Anim'canton
- Section des Jeunes Sapeurs Pompiers d'Huriel :
La demande sera revue à un prochain Conseil Communautaire en fonction des informations recueillies.
- Projet Maxi-buzz du 30 avril 2016 à Huriel organisé par le Centre Social (activités interactives VTT, association de tir, apéro concert mini racing etc).
Budget : 2 500 €. Le Conseil Communautaire décide d'allouer une aide de 1 000 € sur ce projet qui a une réelle dimension intercommunale.

Point sur les projets en cours

✓ Maisons de santé

Les dossiers de demande de subvention ont été déposés auprès des services de l'Etat (DETR), Conseil Départemental et Régional. L'aboutissement de ces demandes soulève tout de même une inquiétude dans la mesure où l'étude menée par les services fiscaux laisse entendre que la soutenabilité financière des 2 opérations est peu favorable au moins sur la même année.

Par ailleurs, Monsieur BLANC de l'ARS aurait informé le docteur Quash de l'obtention de la labellisation des 2 projets.

✓ Transfert des Compétences « Maisons de santé » et « Baignade biologique »

Les communes ont approuvé à l'unanimité le transfert de la compétence « Maisons de santé » à la Communauté de Communes.

Pour la baignade biologique du plan d'eau d'Herculat, seules 8 communes sur 14 l'ont validé mais celles-ci représentant plus des 2/3 de la population soit 5 802 habitants, le transfert de cette compétence est également acté.

Renouvellement des contrats du personnel

Le Conseil Communautaire valide la reconduction des Contrats Aidés de Madame Isabelle POMERET (accueil et entretien des gîtes de Mesples et Saint Sauvier) et de Monsieur Jean François TABOULOT (service environnement).

Questions diverses

✓ Nouvelle candidature pour les ateliers de la rue des Arts à Huriel

Il s'agit d'une artiste plasticienne Magda HOIBIAN-LABONNE qui est également accompagnante en créativité.

Le Conseil Communautaire accepte cette candidature

✓ Domage ouvrage pour le Gite de Chazemais

Cette assurance s'avère obligatoire pour couvrir les vices et les malfaçons qui menacent la solidité de la construction.

Le Conseil Communautaire accepte l'offre de GROUPAMA pour un montant de 5 583 € TTC.

✓ Départ d'Emilie COQUELUT

Cette dernière va travailler à plein temps pour le Syndicat Intercommunal d'Entretien et de Maintien en eau du Canal de Berry. Le Président propose que celle-ci soit remplacée par Mme Agnès TETE afin d'éviter de nouveaux recrutements coûteux.

✓ Vente administrative du terrain situé à l'arrière de l'écogite (366 m² à 3 €/m²)

Le Conseil Communautaire valide cette acquisition qui sera réalisée en la forme administrative. S'agissant de l'écogite, le Président explique que celui-ci a été « visité » la nuit. Bien qu'il n'y ait à déplorer que très peu de dégâts (2 barillets de porte), la mise en place d'une alarme faisant beaucoup de bruit pourrait être dissuasive.

Des devis seront sollicités.

✓ Reconduction de l'action de l'IERE sur le territoire

Ce dispositif permet à des personnes en difficulté et souvent très éloignées de l'emploi de bénéficier d'une réinsertion et d'un accompagnement. Seize personnes ont été concernées en 2015.

Le Conseil Communautaire valide le report d'un crédit de 2 952,10 € en 2016.

✓ Honoraires de Monsieur BRUN

Monsieur BRUN a signé un marché de maîtrise d'œuvre avec un forfait provisoire de 42 200 € HT sur un montant de travaux estimé à 490 000 €, soit 8,61 %. Il demande à ce que ce forfait soit actualisé au montant réel des travaux suite à l'appel d'offre.

Le Conseil Communautaire accepte cette réévaluation mais refuse la prise en compte des avenants. Le forfait définitif sera à 8,60 %.

✓ Motion politique culturelle

Le Conseil Communautaire décide l'unanimité moins 2 abstentions de prendre une délibération demandant au Conseil Départemental de revoir sa position sur la politique culturelle et sur l'aide apportée aux services culturels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale est fixée au jeudi 31 mars 2016 à 18 H 00 à Courçais.